



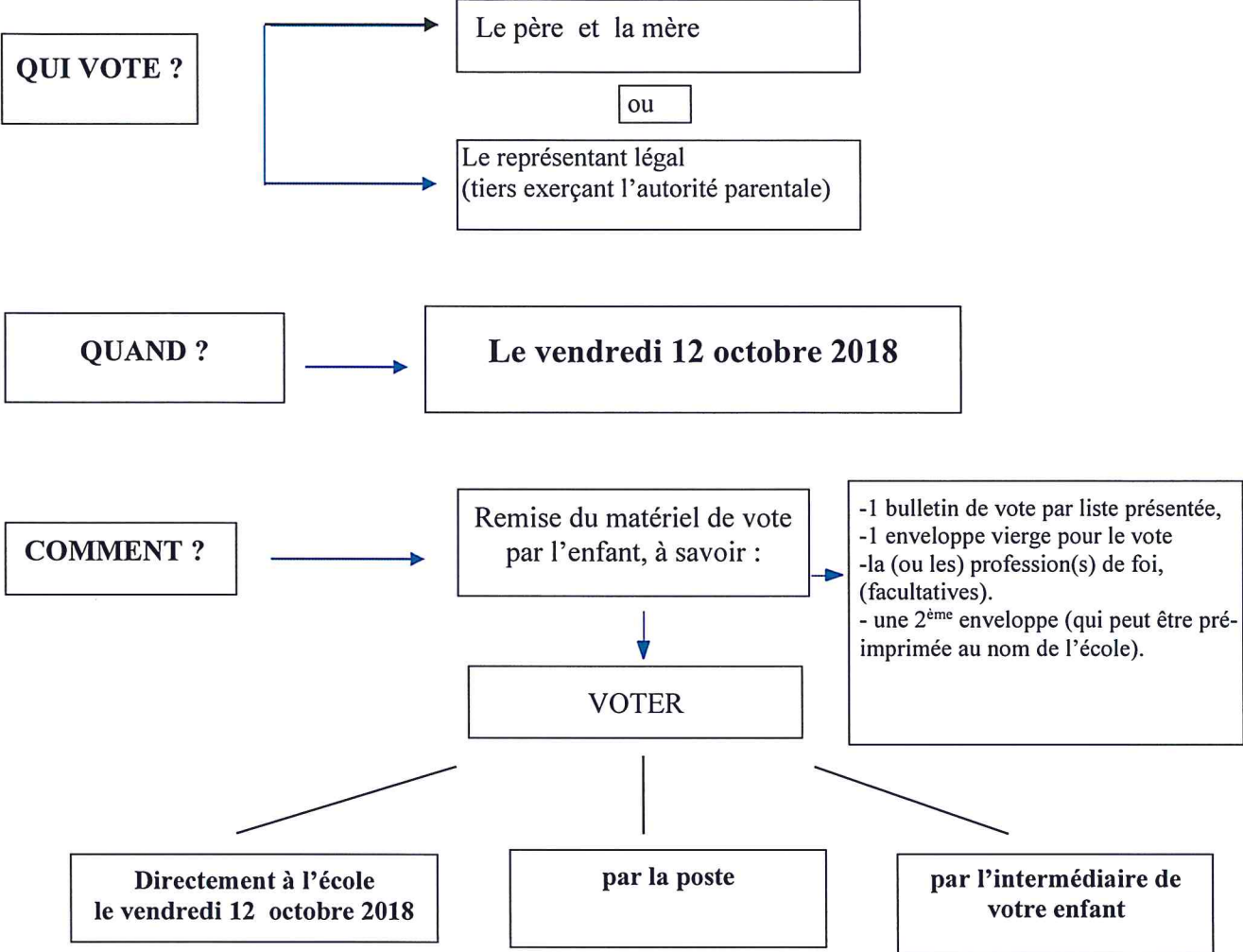
Bulletin départemental spécial n°7 BIS Du 25 septembre 2018

académie
Aix-Marseille 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

***ERRATUM BD SPECIAL N°7 DU 19 Septembre
2018 :***

***Notice destinée aux parents d'élèves
Rôle du conseil d'école***

NOTICE RELATIVE AU DEROULEMENT DES ELECTIONS



Chacun des parents place le bulletin de vote choisi, sans rature ni surcharge, dans l'enveloppe vierge

Cacher cette enveloppe vierge et la placer dans une deuxième enveloppe (qui parfois est prévue par l'école et peut être pré-imprimée) à cacher également.

Se présenter au bureau de vote de l'école le jour du vote.

(voir affichage des horaires d'ouverture du scrutin sur le panneau d'affichage de l'école)

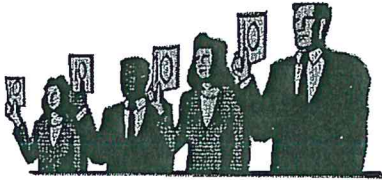
Sur la 2^{ème} enveloppe, inscrire :

- sur le devant : l'adresse de l'école et la mention « Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école »
- au dos : nom, prénom, adresse et signature.

Remettre le tout dans une troisième enveloppe cachetée, timbrée et adressée à l'école

ou

Confier l'enveloppe à l'enfant qui la remettra à l'enseignant.



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

LE RÔLE DU CONSEIL D'ÉCOLE

**A distribuer aux
parents d'élèves**

